HAUT-LIEU

La CGT de Bocahut revendique une victoire dans son bras-de-fer salarial

L'aboutissement de leurs revendications reste désormais suspendu à la décision du juge prud'homal. Celle-ci se fait attendre, puisqu'elle est désormais reportée au 27 janvier.

PAR MATHILDE ESCAMILLA avesnes@lavoixdunord.fr ` PHOTO « LA VOIX »

Une trentaine de salariés de la société Bocahut, spécialisée dans l'industrie extractive, avaient saisi la juridiction pour dénoncer, entre autres, des différends de pratiques salariales, réclamer des indemnités de transport et une contrepartie financière pour le temps d'habillage. Un dossier volumineux et complexe, plaidé en juin.

Samedi matin, la section CGT de la société a organisé une réunion syndicale de fin d'année, dans la salle des fêtes de Haut-Lieu, pour pouvoir discuter du dossier, et faire le point des actions engagées. S'il leur faudra attendre la rentrée pour être au clair sur les résultats, Patrice Kisiel, délégué



La CGT de Bocahut a tenu sa réunion syndicale de fin d'année dans un contexte particulier, samedi.

sur le bulletin de paie de décembre par l'employeur, sans attendre le jugement ».

« Déplacer le lieu du dialogue social »

Le syndicaliste explique que cette

ment, sur « l'audit comptable diligenté par le comité d'entreprise ». L'audit ne pourrait en effet plus être renouvelé car selon les cégétistes « les délégués de Force ouvrière refusent de mandater un expert pour analyser les comptes de la société En outre la nouvelle loi dite

Un treizième mois a été obtenu, ce qui fait penser que « l'action se révèle payante ».

fessionnelles d'octobre 2014.

en soutien, et pour développer un argumentaire sur la liberté d'expression syndicale.

La CGT sera bien présente lors des négociations annuelles de début d'année avec la direction de Bocahut. Patrice Kisiel conclut : « Il est évident que, malaré une augmenta-